



DCM2025/0204-04

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quatre février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 janvier 2025

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Jean-Yves TREBAOL, Sylvie BOTTA-LE ROY, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Raymond LE GOUËFF, Yann LE GALL, Gérald TASSET, Christine BUGNY-BRAILLY, Anne-Lise GOURIOU, Aurélie STEPHAN, Eléonore KERMARREC, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Catherine PREMEL-CABIC (pouvoir à Pascale ALBERT) ;

Absentes excusées : Elise CADOUR, Myriam BOUGARAN ;

A été élue secrétaire de séance : Sylvie BOTTA-LE ROY

OBJET : AVIS SUR LE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE VILLAGE POUR AINES SUR LE SITE DU CENTRE RENE FORTIN

Rapporteur : Monsieur Maurice JOLY

Le projet est soumis à évaluation environnementale. En application des articles L.122-1 V et R.122-7 du code de l'environnement et R.423-9 du code de l'urbanisme, le dossier « est transmis pour avis aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet ».

Avis de la commission Urbanisme - Environnement : Favorable à l'unanimité

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de construction du village pour aînés sur le site du centre René Fortin.

Décision du Conseil Municipal : Avis favorable à l'unanimité.

Fait en mairie, le 5 février 2025

La Secrétaire de séance,
Sylvie BOTTA-LE ROY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Armel GOURVIL